



**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
POUR L'ACQUISITION D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX  
POUR LES PARTICULIERS**

**Objectif du financement :**

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets ménagers qui vise à réduire la production de 7% des ordures ménagères et assimilés sur son territoire d'ici 2015, le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud souhaite aider les particuliers du territoire à acquérir un broyeur individuel qu'ils peuvent acheter seul ou en se regroupant à plusieurs.

**Bénéficiaires et conditions :**

Les habitants du territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud (33 communes) s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

**Montants de l'aide :**

Le taux d'intervention du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud est fixé à 30% du montant toutes taxes comprises de la facture d'achat.

La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé.

**Modalités de l'aide et composition du dossier :**

**1. Modalités :**

- une seule aide allouée par personne ou groupement de personnes,
- cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles,
- le paiement sera réalisé en un seul versement sur présentation de la facture correspondant à l'achat du broyeur,
- l'acquisition du broyeur de végétaux doit être postérieure à la date de mise en place du dispositif

**2. Composition du dossier :**

- formulaire de demande de subvention complété
- deux exemplaires originaux de la convention signée par la ou les personnes qui utiliseront le broyeur subventionné
- la preuve de constitution du groupement (statut association, ...)
- la facture du broyeur acheté
- un Relevé d'Identité Bancaire

### **3. Engagement du bénéficiaire :**

- le bénéficiaire s'engage à retourner le document « suivi de l'utilisation du broyeur subventionné » en janvier de chaque année (pendant au moins 3 ans) et à répondre à d'éventuelle enquête du SICTOM,
- le bénéficiaire s'engage à apporter la preuve aux services du SICTOM Pontaumur Pontgibaud, qui en feront la demande, qu'il est en possession du broyeur subventionné.

Ce dossier sera à adresser à :

**Monsieur le Président  
SICTOM Pontaumur-Pontgibaud  
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES**

Le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud se réserve le droit, si nécessaire, de demander tout complément d'information.

#### **Contact :**

SICTOM Pontaumur-Pontgibaud  
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES  
Tél. : 04.73.73.16.83  
Fax : 04.73.73.17.05  
Mail : [prevention@sictompp.fr](mailto:prevention@sictompp.fr)